

Motion de MM. Daniel Künzi, Georges Breguet, Jean-Charles Lathion, Bernard Lescaze, Bernard Paillard, Mmes Marie-France Spielmann et Virginie Keller Lopez: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique».

(renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2002)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la tradition de Genève en matière de création cinématographique;
- que la Ville de Genève avait un rôle pionnier en Suisse en matière d'aide à la production cinématographique;
- que le monde de l'audiovisuel, cinéma, vidéo, internet, est en expansion rapide, qu'il intéresse particulièrement la jeunesse, pour des raisons artistiques, culturelles ou pédagogiques;
- la nécessité de maintenir la création cinématographique genevoise pour permettre l'existence des images sur et de Genève et contribuer ainsi à la diversité culturelle;
- l'importance des retombées économiques des productions cinématographiques genevoises pour notre ville;
- l'importance de garantir à la branche audiovisuelle un futur viable à Genève et d'éviter la fuite des créateurs et producteurs vers d'autres villes plus généreuses. (A Zurich, on prévoit une augmentation du crédit annuel actuel de 1,5 million à 12 millions de francs);
- l'importance du budget culturel de la Ville de Genève: 170 millions de francs;
- le coût d'un long métrage de fiction variant entre 2 et 4 millions de francs;
- les besoins financiers articulés par la branche s'élevant à 3,4 millions de francs, montant qui devrait être alimenté par la Ville et le Canton de Genève à hauteur de 1,7 million de francs chacun;
- la volonté de l'Etat de Genève d'augmenter également son aide à la production cinématographique (création de la Fondation Genève: cinéma, qui, par ses contributions, incite les producteurs suisses et étrangers à tourner sur sol genevois. Comme contrepartie, 200% des sommes allouées devront être dépensées sur Genève. Budget annuel alimenté par le Département de l'instruction publique: 1 374 500 francs);
- que, au cours des dix dernières années, la Ville n'a fait qu'ajuster les subventions qu'elle verse pour le cinéma à l'augmentation du coût de la vie, à l'exception de subventions exceptionnelles votées pour 2002 (850 000 francs au total),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de consacrer à l'avenir 1% du budget de la culture à la création cinématographique, ce qui représente un doublement du crédit actuel, soit 850 000 francs supplémentaires, pour l'année 2003.